

## Troisième Partie. — Documentation.

### I. — Traités nouveaux de la France (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

*Établissement. — Sénégal. — Convention France-Sénégal du 25 mai 2001, p. 771.*

### II. — Lois, décrets et actes officiels français (relevé des textes publiés au *Journal officiel*).

Textes reproduits :

*Cession de créance. — Nantissement. — Créances professionnelles. — Loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière, p. 776. — Blanchiment de capitaux. — Terrorisme. — Groupes d'entreprises. — Informations. — Loi du 1<sup>er</sup> août 2003 de sécurité financière, p. 776. — Mayotte. — Conflits internes. — Loi de programme pour l'Outre-mer du 21 juillet 2003, p. 777. — Nationalité française. — Possession d'état. — Loi du 2 juillet 2003 habilitant le gouvernement à simplifier le droit, p. 778.*

### III. — Communautés européennes.

### IV. — Informations diverses.

*Espagne. — Divorce. — Loi applicable. — Loi organique du 29 septembre 2003 concernant les mesures concrètes en matière de sécurité publique, violence domestique et intégration sociale des étrangers, note Ana Quiñones, p. 783. — Russie. — Conflits de juridictions. — Code de procédure civile. — Code de procédure arbitrale. — Note introductive de Tatiana Kouteeva Vathelot, p. 790 et textes p. 792 et 799. — Institut de droit international. — Session de Bruges 25 août-2 septembre 2003. — Le recours à la doctrine du *forum non conveniens* et aux *anti-suit injunctions*, principes directeurs, p. 805.*

## Quatrième Partie. — Bibliographie.

I. — Livres. — Dir. Boele-Woelki (Katharina), *Perspectives for the unification and harmonisation of family law in Europe* (Catherine Kessedjian), p. 807. — Delgado-Barreto (César), Delgado Mendez (Maria Antonieta) et Candela Sanchez (César Lincoln), *Introducción al derecho internacional privado* (Didier Boden), p. 809. — Jude (Jean-Michel), *Le droit international privé des procédures de surendettement des particuliers* (Dominique Bureau), p. 812. — Murakami (Junichi) et Nörr (Knut Wolfgang), *Savignys Vorbereitung einer zweiten Auflage des System des heutigen Römischen Rechts* (Didier Boden), p. 814. — Whincop (Michael) et Keyes (Mary), *Policy and Pragmatism in the Conflict of Laws* (Horatia Muir Watt), p. 816.

### II. — Revues.

III. — Index bibliographique 2002 .....	82
Tables annuelles 2003 .....	86

# SOMMAIRE DU N° 4-2003

CARDEX	✓
VOIES	
B. D. P.	
privé	585
Jan. 16. 2004	

## Première Partie. — Doctrine et Chroniques.

Daniel COHEN. — *La responsabilité civile des dirigeants sociaux en droit international privé* ..... 585

## Deuxième Partie. — Jurisprudence.

### I. — NATIONALITÉ.

**Accession de territoire à l'indépendance.** — Parents originaires de Guinée. — Enfant né à Paris avant l'indépendance. — Article 23 de la loi du 9 janvier 1973. — Non-application. — Absence de déclaration de reconnaissance. — Perte de la nationalité française. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 6 mai 2003, note P.L., p. 625.

**Conservation de la nationalité française.** — Accession de l'Algérie à l'indépendance. — Article 32-2 du Code civil. — Possession d'état actuelle de Français. — Présomption de possession du statut civil de droit commun. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 1<sup>er</sup> juillet 2003, p. 628.

### II. — CONDITION DES ÉTRANGERS.

### III. — CONFLITS DE LOIS.

### IV. — CONFLITS DE JURIDICTIONS.

**Injonction.** — Injonction à la personne de faire ou ne pas faire. — Condition de compétence au fond. — Localisation des biens indifférente. — 2) *Faillite*. — Principe d'universalité. — Article 6, § 1 CEDH. — Contrariété (non). — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 19 novembre 2002, note Horatia Muir Watt, p. 631.

**Arbitrage international.** — Définition. — Caractère international des opérations concernées par le contrat contenant une clause d'arbitrage. — b) Convention d'arbitrage. — Renonciation. — Acceptation d'une médiation préalable. — Condition suffisante (non). — 2) *Cassation*. — Moyen nouveau. — Applications diverses. — Arbitrage international. — Coût. — Obstacle à l'accès d'un particulier à la justice. — Cour de cassation (1<sup>re</sup> Ch. civ.), 28 janvier 2003, note Fabienne Jault-Seseke, p. 641.

**Immunité de juridiction.** — École saoudienne de Paris. — Enseignante salariée. — Organismes sociaux. — Affiliation. — Refus de l'État employeur. — Contestation. — Immunité (non). — Cour de cassation (Ch. mixte), 20 juin 2003, note Horatia Muir Watt, p. 647.

### V. — COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES.

**Procédures d'insolvabilité.** — Règlement (CE) n° 1346 du 29 mai 2000. — Article 3, § 1. — Procédure d'insolvabilité principale. — Société de siège français. — Ouverture à l'étranger. — Centre des intérêts principaux. — b) Décision étrangère d'ouverture. — Articles 16 et 17. — Reconnaissance immédiate. — Procédure d'insolvabilité principale. — Obstacle à l'ouverture d'une autre procédure principale. — Conflit de décisions. — Versailles, 4 septembre 2003, note Georges Khairallah, p. 655.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Article 5, points 1 et 3. — Compétences spéciales. — Responsabilité précontractuelle. — Cour de justice des Communautés européennes, 17 septembre 2002, note Pauline Rémy-Corlay, p. 668.

**Convention de Bruxelles du 27 septembre 1968.** — Article 5, point 3. — Compétence en matière délictuelle ou quasi délictuelle. — Action préventive d'intérêt collectif. — Association de protection des consommateurs demandant l'interdiction de l'utilisation par un commerçant de clauses abusives dans les contrats conclus avec les consommateurs. — Cour de justice des Communautés européennes, 1<sup>er</sup> octobre 2002, note Pauline Rémy-Corlay, p. 682.

**Table des sommaires 2002**, par Marie-Élodie Ancel, p. 699.

CEMARI 2005 10 11 11 01 11 21 50 5 914

L  
35

# Revue critique de droit international privé

DIRECTEUR  
Paul Lagarde

RÉDACTEUR EN CHEF  
Bertrand Ancel

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
Horatia Muir Watt

DALLOZ